



Calendrier formations Certiphyto Fin 2023 et début 2024

Certificat individuel phytosanitaire



Le CRODIP est habilité par l'administration pour mettre en œuvre les formations et tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et application des produits phytosanitaires.

Conseil

Formation mixte : à distance (FOAD) puis en présentiel

Primo-certificat (28h)
(14h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 19 et 20 octobre 2023
 - 7 et 8 février 2024

Renouvellement (14h)
(7h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 7 novembre 2023
 - 18 décembre 2023
 - 25 janvier 2024
 - 22 février 2024
 - 21 mars 2024

Vente Grand public et professionnels

Primo-certificat (21h)

- 4, 5 et 6 octobre 2023
- 8, 9 et 10 novembre 2023
- 16, 17 et 18 janvier 2024
- 26, 27 et 28 mars 2024

Renouvellement (7h)

- 12 octobre 2023
- 12 décembre 2023
- 15 février 2024
- 19 mars 2024

Décideurs en entreprise soumise à agrément

DESA

Pour les prestataires de services : ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces)

Primo-certificat (21h)

- 6, 7 et 8 décembre 2023
- 9, 10 et 11 avril 2024

Renouvellement (7h)

- 23 novembre 2023
- 30 janvier 2024
- 11 mars 2024
- 14 mai 2024

Décideurs en entreprise non soumise à agrément

DENSA

Application pour l'entreprise (sans factures clients)
Agriculteur, expérimentateur, golfs, camping, hôpitaux, entreprise...

Primo-certificat (14h)

- 13 et 14 décembre 2023
- 13 et 14 février 2024
- 3 et 4 avril 2024

Renouvellement (7h)

- 16 novembre 2023
- 30 novembre 2023
- 20 février 2024
- 16 mai 2024

Opérateurs

Primo-certificat (14h)

- 21 et 22 novembre 2023
- 13 et 14 mars 2024

Renouvellement (7h)

- 16 novembre 2023
- 30 novembre 2023
- 20 février 2024
- 16 mai 2024

Autres propositions

QCM seul : Le CRODIP propose également l'obtention ou le renouvellement des certificats par voie de QCM seul – Les dates sont programmées avec le/les candidats suivant les disponibilités et/ou échéances – Durée : 1h30 max
Formations supplémentaires : Possibilité d'obtenir un second certificat selon le certificat possédé et visé – Contacter le CRODIP

Informations diverses :

- Lieu de formation : Maison de l'Agriculture de Rennes (Rond-Point Maurice Le Lannou – ZAC Atalante Champeaux)
- Possibilité de former à l'extérieur sur demande
- Horaires : De 9h15 à 17h15
- Repas et hébergement non pris en charge
- Formations éligibles au CPF et divers OPCO (OCAPIAT, VIVEA, OPCOMMERCE, ATLAS, OPCO2i...)

Renseignements et inscriptions : Laëtitia LEGENDRE 02 23 48 27 93 - laetitia.legendre@crodip.fr

Attention :

- Pour les renouvellements des certificats il est préférable de **réaliser les formations entre 3 et 9 mois avant la date d'expiration**
- Toute personne ayant déjà obtenu son certificat **passera obligatoirement en renouvellement**, même si la date de validité est dépassée
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35



Version du 12.09.23